



Le titulaire du Titre Professionnel « Assistant de vie aux familles » (ADVF) est un professionnel qualifié, compétent et polyvalent, qui intervient ponctuellement ou régulièrement pour accompagner dans la vie quotidienne de personnes dites « fragilisées » comme les personnes âgées, malades ou handicapées, de familles avec de jeunes enfants ou tout simplement de toute personne qui les sollicite.

Il est destiné à travailler au domicile du particulier soit pour une entreprise prestataire dans le secteur des services à la personne, soit dans le cadre du particulier-employeur. Il peut être polyvalent, c'est-à-dire intervenir en garde d'enfant et en maintien au domicile.

Il peut s'exercer à temps plein, mais, le plus souvent, il s'exerce à temps partiel. Les horaires sont variables, décalés (y compris le travail de nuit, de fin de semaine). Il nécessite des déplacements qui peuvent représenter un temps important. La possession d'un moyen de locomotion est parfois nécessaire.

Missions du Titulaire de l'Assistant de vie aux familles :

Son activité consiste à :

- Accompagner ou effectuer les soins d'hygiène corporelle,
- Préparer les collations,
- Assurer l'hygiène et la propreté du cadre de vie,
- Veiller à la sécurité de la personne dépendante,
- Contribuer à son autonomie, et favoriser ses déplacements.

La formation :

Le titre professionnel d'Assistant(e) de vie aux familles, niveau V, se compose de trois activités

types comportant chacune les compétences nécessaires à sa réalisation. A chaque activité type correspond un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) :

- CCP 1 ; Assistance et maintien au domicile
- CCP 2 : Hygiène et tâches domestiques
- CCP 3 : Prise en charge des enfants au domicile

Il faut obtenir les trois CCP pour obtenir le titre ADVF. Certains diplômes (ex. CAP Petite Enfance) permettent d'obtenir des équivalences de certains CCP.

La durée globale de la formation est de 329 heures (CCP1 = 100 h, CCP2 = 100 h, CCP3 = 100 h, MG = 29 heures et 20 heures pour la préparation à l'examen)

Les matières principales sont :

Enseignement professionnel :

La communication
La prise en charge de la personne aidée
Les gestes techniques et professionnels
Le développement de l'enfant
La prévention et la sécurité
L'alimentation et la nutrition

Enseignement général :

La déontologie
Français
Mathématiques

Modalités de l'alternance :

Le rythme de l'alternance est de 1 jour par semaine en formation et le reste de la semaine en entreprise.

Entreprises d'accueil :

Les entreprises d'accueil doivent obligatoirement être des structures prestataires de services, soit en maintien, au domicile soit en garde d'enfant, soit les deux.

Ces structures peuvent être publiques ou privées.

Qui peut suivre cette formation ?

Toute personne souhaitant valider ses compétences par un diplôme, quel que soit son cursus initial, et ayant un projet professionnel dans le secteur des services à la personne ou ayant déjà une expérience dans ce même secteur.

Modalités d'inscription :

A l'IFPS, la procédure de recrutement est la même pour toutes nos formations :

1. 1 - remplir le dossier de candidature
2. 2 - passer les tests de positionnement
3. 3 - passer l'entretien de motivation

Débouchés et poursuite d'études :

Emplois :

- Aide à domicile
- Garde d'enfant

Poursuites de formations possibles :

- Diplôme d'aide soignante
- BAC PRO ASSP
- DE Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)

(*) *Cliquer pour télécharger [la fiche de description complète de la formation](#)*

(*) *Cliquer pour télécharger [le dossier de candidature - ADVF - Services à la personne \(hors apprentissage\)](#)*

-